



AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

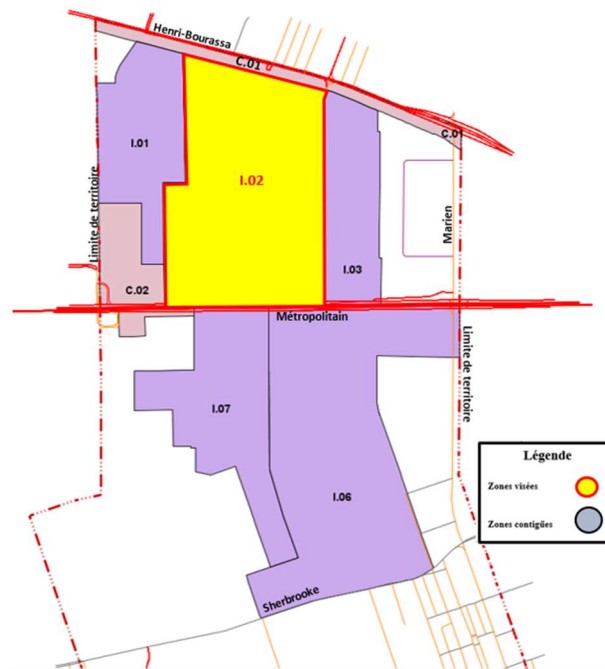
PROJET DE RÈGLEMENT PR24-27

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 96-2022 – GUIDE D'AMÉNAGEMENT DU PARC D'AFFAIRES ZONE I.02 — AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME PAR LE RETRAIT DE LA CLASSE D'USAGE C2 DES CLASSES D'USAGES AUTORISÉES DANS LA ZONE I.02 ET PAR L'AJOUT D'UNE DISPOSITION RELATIVE AUX MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR LES MURS D'UNE CONSTRUCTION HORS-TOIT DONNANT ACCÈS À LA TOITURE

Le soussigné avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal-Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre dernier. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le mercredi 4 décembre 2024 à compter de 16h à la salle du conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal-Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR24-27 a pour objet d'assurer la conformité au plan d'urbanisme par le retrait de la classe d'usage C2 des classes d'usages autorisées dans la zone I.02 et par l'ajout d'une disposition relative aux matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs d'une construction hors-toit donnant accès à la toiture.



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 25 NOVEMBRE 2024

Me Alexis Desgagné Hébert
Greffier adjoint